

MANDATAIRE JUDICIAIRE à la PROTECTION des MAJEURS (Fiche Répertoire Spécifique 5622)
Programme de Formation (option MJPM)
Compétences attendues et Objectifs

Durée totale de la formation :

300 h d'enseignements théoriques, dont 66 heures obligatoires

350 heures (10 semaines consécutives) de stage pratique.

Déroulé de la formation sur 10 mois consécutifs (année universitaire), cours en présentiel de 3 à 4 jours par mois. Travail personnel sous forme de devoirs et d'échanges mails avec les enseignants.

Candidats : Public visé

Justifier d'une expérience professionnelle d'une durée minimale de trois ans dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de mandataires (ex : gestion administrative, financière budgétaire, fiscale ou patrimoniale, action sociale, activité juridique, notamment droit civil, droit de la famille).

Et un diplôme de niveau III en lien avec le droit social – le droit de la famille, de la santé – ou le médical et paramédical.

(Liste complète des prérequis en annexe)

Enseignement :

Certains modules d'enseignement théoriques de ce programme de formation ainsi que le stage pratique peuvent faire l'objet de dispenses et allègements selon les conditions fixées par arrêté du 2 Janvier 2009 et l'article D 471-3 du Casf, relatif à la formation complémentaire préparant aux certificats nationaux de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs. (cf tableau annexe)

Débouchés :

- Délégué MJPM au sein de structure Tutélaire (association, mutuelle)
- Préposé d'Etablissement au sein d'établissement médico-sociaux
- MJPM Indépendant (Après obtention d'un agrément)
- Assistant MJPM (auprès d'un MJPM Indépendant ou d'un Cabinet MJPM)

Module 1-1 Droits et procédures (48 heures)

Programme de formation	Compétences visées	Objectifs	Exécution / Méthodologie
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les fondamentaux sur la protection et les droits des personnes ; les mesures de protection juridique, règles communes et règles spécifiques ; la capacité juridique des personnes ➤ La législation relative aux libertés individuelles et aux régimes de protection : respect du corps humain, de la vie privée, d'aller et venir, droit au logement, au travail, à l'image Les sources du droit et l'organisation judiciaire civile et pénale ➤ Notions en matière de procédure pénale (représentation) ; ➤ Les dispositions spécifiques du code de procédure pénale applicables aux majeurs protégés (délit, crime, garde à vue...) ➤ La loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 : son contenu et sa philosophie globale ➤ Les obligations en matière d'information de la personne et de recherche de son adhésion au projet et aux actions à mener. ➤ Le cadre juridique et institutionnel de la protection juridique des majeurs et le cadre d'intervention du mandataire (son rôle) selon le mandat. ➤ Loi 2 janvier 2002 relative au droit des usagers. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Savoir identifier les motifs et les objectifs du mandat judiciaire ➤ Connaître le cadre juridique et institutionnel de la protection juridique des majeurs et des différents régimes de protection ➤ Connaître et comprendre les termes et les dispositifs juridiques d'une ordonnance et/ou d'un jugement ➤ Savoir déterminer le cadre et les limites de l'intervention en fonction du mandat judiciaire ➤ Maîtriser les bases légales et règlementaires de la protection des droits des personnes ➤ Connaître les évolutions apportées par la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 et en comprendre la philosophie, particulièrement en ce qui concerne la protection de la personne. ➤ Se repérer dans l'organisation judiciaire ; connaître les services et les démarches à mobilier ainsi que les procédures administratives et judiciaires ➤ Avoir des notions générales relatives aux différentes législations : droit de la famille, du travail.... 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Introduction au droit et aux spécificités juridiques applicables aux majeurs protégés. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cours magistraux de droit + supports écrits/électroniques ➤ Préparation à l'utilisation des codes, et aux recherches internet type « Légifrance » ainsi qu'à l'apprentissage des recherches doctrinales et jurisprudentielles ➤ Préparation à la consultation d'ouvrages professionnels. <p>Validation : Travaux pratiques à distance : notés Contrôle de connaissances sur table : noté</p>

Siège : APSH, 27 avenue de Choisy, 75 013 PARIS Site Web : <https://www.affect-formation.com/>

Centre agréé pour dispenser la formation de tuteurs aux majeurs protégés - arrêté de Monsieur le Préfet de la Région IDF en date du 04/03/2004 N° 2004-106 confirmé par délégation de la Préfecture IDF du 02/01/2011 -

N° SIRET : 420 481 236 00024 - Code NAF 9499 Z - Déclaration d'activité N° 117 531 12575 - TVA non applicable Article 293B du CGI

Qualification ISQ OPQF n° 20 04 AR 03635 - Certification Datadock n° 0042019

V2- Mise à jour Décembre 2025

Module 1-2 : Le champ médico-social (durée 36 heures)

Programme de formation	Compétences visées	Objectifs	Exécution / Méthodologie
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Notions en matière d'action sociale : les droits sociaux, les institutions publiques, l'organisation, les dispositifs et les prestations de l'action sociale et médico-sociale, les acteurs sociaux et médico-sociaux. ➤ Les différentes institutions, structures et dispositifs pouvant contribuer au maintien à domicile ou à l'hébergement en établissement ➤ Les instances de concertation et de décision – préparation et constitutions des dossiers ➤ réglementation, mécanismes et dispositifs en matière de protection de la personne (notamment dispositions du code de la santé publique et du code de l'action sociale et des familles) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaître les bases légales et règlementaires de l'action et de la protection sociales. ➤ Connaitre les dispositifs et les acteurs de l'action et de la protection sociale. ➤ Connaître et comprendre les principes en vigueur dans le domaine médico-social ➤ Savoir déterminer les droits auxquels peuvent prétendre les personnes protégées et identifier les services compétents ; savoir vérifier la couverture de la personne en matière de protection sociale. ➤ Connaitre les services et les démarches à mobiliser, les voies de recours. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Introduction à la réglementation relative au champ médico-social 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cours magistraux + supports de cours écrits/électroniques remis par l'enseignant ➤ Exercices pratiques en cours – Cas pratiques à résoudre ➤ Présentation d'imprimés administratifs ou de sites à utiliser. <p><u>Validation :</u></p> <p>Travaux pratiques à distance : notés</p> <p>Contrôle de connaissances sur table : noté</p>

Siège : APSH, 27 avenue de Choisy, 75 013 PARIS Site Web : <https://www.affect-formation.com/>

Centre agréé pour dispenser la formation de tuteurs aux majeurs protégés - arrêté de Monsieur le Préfet de la Région IDF en date du 04/03/2004 N° 2004-106 confirmé par délégation de la Préfecture IDF du 02/01/2011 -

N° SIRET : 420 481 236 00024 - Code NAF 9499 Z - Déclaration d'activité N° 117 531 12575 - TVA non applicable Article 293B du CGI

Qualification ISQ OPQF n° 20 04 AR 03635 - Certification Datadock n° 0042019

V2- Mise à jour Décembre 2025

Module 2-1 Gestion administrative et budgétaire (48 heures)

Programme de formation	Compétences visées	Objectifs	Exécution / Méthodologie
<ul style="list-style-type: none"> ➤ La procédure de surendettement. Commission banque de France, dossier, délais, suivi ➤ Les procédures administratives et civiles d'exécution, la notion de titre exécutoire, les délais de paiement, la suspension des créances, ➤ Les dispositifs d'accès au droit et à la réparation du préjudice : l'aide juridictionnelle et la CIVI. ➤ Notions en matière patrimoniale et de produits financiers, ➤ Notions de législation bancaire, fiscale, patrimoniale, successorale, ➤ Notions en matière d'assurance-vie (l'article 30 relatif au droit de l'assurance vie), ➤ Réalisation d'un inventaire patrimonial, préparation des budgets ➤ Réalisation des comptes de gestion – rapports au juge ➤ Analyse des offres disponibles, détermination d'un choix conforme aux intérêts de la personne. ➤ Notions en droit notarié, droit appliqué à la famille, à la filiation, à l'autorité parentale, au mariage, PACS, succession, ventes, donation..... ➤ Décryptage d'un acte juridique, ➤ Procéder à un inventaire du patrimoine – apprécier la nécessité de faire appel à un expert, 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre une gestion administrative et budgétaire efficace et adaptée aux intérêts et aux besoins des personnes protégées, dans le respect de leurs droits. ➤ Savoir évaluer, analyser et actualiser la situation budgétaire de la personne protégée ➤ Savoir prendre les mesures conservatoires et urgentes nécessaires ➤ Connaitre les procédures administratives et civiles d'exécution, ➤ Savoir rédiger et argumenter les courriers administratifs ➤ Savoir identifier et solliciter le bon service ou le bon interlocuteur, ➤ Savoir discerner les enjeux des actions engagées et mesurer leurs conséquences, ➤ Connaitre la législation spécifique aux conditions de vie et à la préservation du logement ➤ Connaitre les services et les démarches à mobiliser ainsi que les voies de recours 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre une gestion administrative et budgétaire efficace et adaptée aux intérêts et aux besoins de la personne protégée dans le respect de ses droits. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cours magistraux + supports écrits/électroniques remis par l'enseignant ➤ Exercices pratiques en cours (préparation budgets/bilans) <p><u>Validation :</u></p> <p>Travaux pratiques à distance : notés</p> <p>Contrôle de connaissances sur table : noté</p>

Siège : APSH, 27 avenue de Choisy, 75 013 PARIS Site Web : <https://www.affect-formation.com/>

Centre agréé pour dispenser la formation de tuteurs aux majeurs protégés - arrêté de Monsieur le Préfet de la Région IDF en date du 04/03/2004 N° 2004-106 confirmé par délégation de la Préfecture IDF du 02/01/2011 -

N° SIRET : 420 481 236 00024 - Code NAF 9499 Z - Déclaration d'activité N° 117 531 12575 - TVA non applicable Article 293B du CGI

Qualification ISQ OPQF n° 20 04 AR 03635 - Certification Datadock n° 0042019

V2- Mise à jour Décembre 2025

Module 2-2 Gestion Fiscale et Patrimoniale (30 heures)

Programme de formation	Compétences visées	Objectifs	Exécution / Méthodologie
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Notions en matière patrimoniale et de produits financiers : notions de législation bancaire, fiscale, patrimoniale, successorale (droit notarié, décryptage d'un acte juridique, délais et procédures, recours, réalisation d'un inventaire patrimonial, ➤ Connaissance du rôle des professionnels et des services compétents (notaires, huissiers, commissaires-priseurs, conseillers patrimoniaux, France domaine, hypothèques, fichier central des dispositions de dernières volontés, experts financiers, patrimonial ou fiscal.....) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Savoir évaluer la situation patrimoniale et assurer la protection des intérêts patrimoniaux ➤ Posséder des notions en matière de législation fiscale, patrimoniale et successorale, ➤ Savoir procéder à un inventaire du patrimoine et apprécier la nécessité de faire appel à un expert ; ➤ Connaitre les procédures et les voies d'exécution ➤ Connaitre les différents produits d'épargne et de placement et effectuer un choix conforme aux intérêts de la personne, ➤ Connaitre les services et les démarches à mobiliser ➤ Savoir adapter la gestion du patrimoine aux besoins et dans l'intérêt de la personne protégée. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre une gestion fiscale et patrimoniale efficace et adaptée aux intérêts et aux besoins de la personne, dans le respect de ses droits 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cours magistraux + supports écrits/électroniques remis par les enseignants ➤ Echange avec la salle sur des cas concrets <p><u>Validation :</u> Travaux pratiques à distance : notés Contrôle de connaissance sur table : noté</p>

Module 3-1 Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance (24 heures)

Programme de formation	Compétences visées	Objectifs	Exécution / Méthodologie
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Notions sur les pathologies psychiatriques et leurs incidences comportementales et relationnelles ➤ Notions médicales relatives à l'altération des facultés ; lexique des termes cliniques utilisés ➤ Techniques de communication et gestion du stress ➤ Autonomie, dépendance, handicap, incapacité, déficience, vulnérabilité ➤ La maltraitance : définition, facteur de risques, savoir la détecter, abus en institution – abus à domicile, statistiques..... ➤ Pathologies psychiatriques ➤ Dépendance et perte d'autonomie ➤ Maladie d'Alzheimer. ➤ Problématiques spécifiques liées au vieillissement. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Comprendre les termes d'un certificat médical portant sur l'altération des facultés et repérer les éléments à l'origine de l'incapacité ➤ Connaitre et comprendre les caractéristiques spécifiques des personnes placées sous protection juridique (caractéristiques et effets de la dépendance) ➤ Savoir identifier une situation à risque ➤ Connaitre les services et les démarches à mobiliser ➤ Savoir faire face aux situations difficiles : conflits, agressivité, plaintes. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaitre et comprendre les capacités et les limites d'autonomie de la personne protégée. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cours magistraux + supports écrits/électroniques remis par les enseignants ➤ Renvois à des ouvrages de psychologies – méthodes de communication préconisées ➤ Exercices pratiques sur le principe des jeux de rôle et mise en situation <p><u>Validation :</u> Travaux pratiques à distance : notés Contrôle de connaissances sur table : noté</p>

Module 3-2 Relation, intervention et aide à la personne (48 heures)

Programme de formation	Compétences visées	Objectifs	Exécution / Méthodologie
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les textes de référence relatifs à la protection de la personne en matière de santé et de soins, et ses limites, Loi 4 mars 2002 – code de la santé publique et apports des textes nouveaux : loi du 26 janvier 2016. ➤ Les limites de l'intervention du mandataire ; distinction entre représentation et assistance, les <u>articles 458 et 459 du code civil</u> relatifs aux actes à caractère strictement personnels, et aux autorisations préalables du juge ➤ L'approche globale de la personne et de sa situation, ➤ La protection du logement, ➤ Notions relatives à la lutte contre l'habitat indigne ou insalubre, ➤ Le droit au logement opposable (Loi du 5 mars 2007 dite loi DALO). ➤ Commentaire du Décret du 22/12/2008 (acte d'administration - acte de disposition) Apport de la jurisprudence ➤ Notions de psychologie ; approche systémique ; analyse transactionnelle ; approche globale de la personne et de sa situation ; de gestion du stress et des conflits, ➤ Les principes et techniques d'entretien et de communication science de l'information et de la communication verbale et non verbale ; notions de pédagogie de la communication à destination de la personne et à destination d'autres intervenants ou partenaires (adaptation du discours, explication, personnalisation). ➤ Le majeur protégé et l'emploi ➤ Le majeur protégé en qualité d'employeur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Savoir situer la personne protégée dans son cadre et contexte de vie ➤ Savoir instaurer une relation d'aide et de confiance avec la personne protégée et éventuellement avec sa famille ➤ Connaître les services et les démarches à mobiliser ➤ Savoir repérer les limites de son intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inscrire l'intervention du mandataire dans une approche globale de la personne et de son environnement (familial, social, culturel) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cours magistraux + supports écrits/électroniques remis par les enseignants ➤ Possibilité de jeux de rôles et mises en situation pour appréhender celles à risques <p><u>Validation :</u></p> <p>Travaux pratiques à distance : notés</p> <p>Contrôle de connaissances sur table : noté</p>

Module 4-1 Les contours de l'intervention et ses limites : (18 heures)

Siège : APSH, 27 avenue de Choisy, 75 013 PARIS Site Web : <https://www.affect-formation.com/>

Centre agréé pour dispenser la formation de tuteurs aux majeurs protégés - arrêté de Monsieur le Préfet de la Région IDF en date du 04/03/2004 N° 2004-106 confirmé par délibération de la Préfecture IDF du 02/01/2011 -

N° SIRET : 420 481 236 00024 - Code NAF 9499 Z - Déclaration d'activité N° 117 531 12575 - TVA non applicable Article 293B du CGI

Qualification ISQ OPQF n° 20 04 AR 03635 - Certification Datadock n° 0042019

Programme de formation	Compétences visées	Objectifs	Exécution / Méthodologie
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Responsabilité(s) civile et pénale du majeur protégé et du mandataire. Retour sur la jurisprudence, évolution de la loi. ➤ La relation professionnelle dans le cadre du mandat judiciaire et la communication professionnelle ➤ Analyse de l'environnement et de l'attente des autres intervenants au regard de leurs représentations du mandataire ; le positionnement professionnel dans l'intérêt de la personne et dans le respect de ses droits et libertés, ➤ Notions relatives au partenariat : complémentarité, personne ressource, travail en équipe, pluridisciplinarité, réflexion collective, environnement professionnel, ➤ Les missions et le fonctionnement de l'organisation employeur ; sensibilisation à la fonction d'accompagnement professionnel, ➤ L'importance des écrits professionnels ; les règles et principes de la rédaction des écrits professionnels ; le principe d'avoir à rendre compte et à justifier de ses actions, ➤ Les différents domaines d'intervention du mandataire ; les situations justifiant le recours à des services ou interlocuteurs spécialisés ; notions de danger, appréciation des degrés d'urgence et de gravité du danger ; les différents réseaux et secteurs d'intervention dans les champs éducatifs, sociaux, médico-sociaux, sanitaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maîtriser les contours et les limites de l'intervention tutélaire et connaître les différents domaines de son intervention ➤ Connaître les services et les démarches à mobiliser ➤ Savoir situer son intervention au regard de celles des autres intervenants ➤ Savoir déterminer les modalités de sa communication professionnelle en fonction de l'interlocuteur et de l'objet concerné. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bien cerner les contours de l'intervention ainsi que la nécessité et les modalités du travail avec d'autres acteurs, situer la limite de l'intervention tutélaire ➤ Exercices pratiques de mise en situation d'analyse des pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cours magistraux + supports écrits/électroniques remis par l'enseignant ➤ Part importante d'exercices pratiques faisant appel à l'analyse et à la réflexion <p><u>Validation :</u></p> <p>Travaux pratiques à distance : notés</p>

Siège : APSH, 27 avenue de Choisy, 75 013 PARIS Site Web : <https://www.affect-formation.com/>

Centre agréé pour dispenser la formation de tuteurs aux majeurs protégés - arrêté de Monsieur le Préfet de la Région IDF en date du 04/03/2004 N° 2004-106 confirmé par délibération de la Préfecture IDF du 02/01/2011 -

N° SIRET : 420 481 236 00024 - Code NAF 9499 Z - Déclaration d'activité N° 117 531 12575 - TVA non applicable Article 293B du CGI

Qualification ISQ OPQF n° 20 04 AR 03635 - Certification Datadock n° 0042019

V2- Mise à jour Décembre 2025

Module 4-2 Les relations avec le juge et l'autorité judiciaire (12 heures)

Programme de formation	Compétences visées	Objectifs	Exécution / Méthodologie
<p>La pratique de l'écrit à destination du juge : rédaction de bilans, analyse des contenus, du choix des informations, de la qualité rédactionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ le discernement, dans le « rapport social sur la situation de la personne», des éléments qui la caractérisent et appellent une vigilance, sans pour autant qu'il y ait intervention du mandataire, ➤ la participation aux auditions et audiences. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Savoir déterminer sa mission en fonction du mandat confié par le juge ➤ Maîtriser les principes des écrits professionnels et savoir les mettre en pratique ➤ Connaître et comprendre les différentes relations avec l'autorité judiciaire (rapports – requêtes – audiences – auditions...) ➤ Savoir justifier les dispositions qui ont été prises dans l'exercice du mandat 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maîtriser la relation au juge et à l'ensemble des autorités judiciaires intervenantes 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cours théorique + supports écrits/électroniques remis par l'enseignant ➤ Méthodologie enseignée au moyen de supports professionnels (ex : décisions judiciaires, rapports) <p><u>Validation</u> : Travaux pratiques à distance : notés</p>

Siège : APSH, 27 avenue de Choisy, 75 013 PARIS Site Web : <https://www.affect-formation.com/>

Centre agréé pour dispenser la formation de tuteurs aux majeurs protégés - arrêté de Monsieur le Préfet de la Région IDF en date du 04/03/2004 N° 2004-106 confirmé par délégation de la Préfecture IDF du 02/01/2011 -

N° SIRET : 420 481 236 00024 - Code NAF 9499 Z - Déclaration d'activité N° 117 531 12575 - TVA non applicable Article 293B du CGI

Qualification ISQ OPQF n° 20 04 AR 03635 - Certification Datadock n° 0042019

V2- Mise à jour Décembre 2025

Module 4-3 Déontologie et analyse des pratiques (36 heures)

Programme de formation	Compétences visées	Objectifs	Exécution / Méthodologie
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Recueil de données : <ul style="list-style-type: none"> — règles et principes du recueil de données et de collecte d'information et d'évaluation, — règles de conservation des documents ; méthodologie de classement et d'archivage. ➤ Veille juridique : <ul style="list-style-type: none"> — mise à jour permanente de la situation du majeur au regard de ses droits ; prise en compte des diverses évolutions des textes, des organisations, des partenaires, etc ➤ — sensibilisation à la démarche qualité (évaluation interne et externe) ; analyse de sa pratique professionnelle, identification de ses besoins d'information ou de formation, curiosité professionnelle, actualisation des connaissances, — les principes de la formation professionnelle continue. ➤ Ethique professionnelle du mandataire : <ul style="list-style-type: none"> — respect de la personne protégée, respect de sa parole et recueil de l'expression de sa volonté ; — respect de la personnalité, prise en compte des capacités et des aspirations de la personne protégée, — les devoirs, obligations et limites de l'intervention du mandataire — ses propres limites et nécessité de rechercher un appui auprès d'autres professionnels ou d'experts. ➤ Règles, principes, modes et méthodologies de l'intervention tutélaire : ➤ Organisation et gestion du temps : 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Savoir recueillir et analyser les informations utiles et pertinentes pour l'exercice du mandat, ➤ Savoir réaliser une évaluation complète de la situation de la personne protégée, ➤ Savoir élaborer et mettre en œuvre un projet d'intervention tutélaire ➤ Savoir utiliser les méthodologies d'intervention tutélaire pour conduire l'action et en assurer le suivi ➤ Connaître les obligations en matière de respect des droits fondamentaux et de garantie des libertés individuelles de la personne protégée ➤ Connaître les principes de l'éthique professionnelle du mandataire. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Acquérir une éthique et un savoir-faire professionnels et maîtriser l'organisation de son travail ➤ Savoir prioriser les urgences 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cours pratiques + supports écrits/électroniques remis par l'enseignant ➤ Exemple de cas pratiques en cours ➤ Part importante d'exercices pratiques faisant appel à l'analyse, l'échange et la réflexion. <p><u>Validation :</u></p> <p>Travaux pratiques à distance : notés</p> <p>Mémoire : Présentation écrite d'un mémoire de fin de stage, puis soutenance orale devant un jury après validation de chaque module en amont.</p> <p>Mémoire noté sur la présentation écrite et sur la présentation orale : moyenne requise.</p>

Siège : APSPH, 27 avenue de Choisy, 75 013 PARIS Site Web : <https://www.affect-formation.com/>

Centre agréé pour dispenser la formation de tuteurs aux majeurs protégés - arrêté de Monsieur le Préfet de la Région IDF en date du 04/03/2004 N° 2004-106 confirmé par délégation de la Préfecture IDF du 02/01/2011 -

N° SIRET : 420 481 236 00024 - Code NAF 9499 Z - Déclaration d'activité N° 117 531 12575 - TVA non applicable Article 293B du CGI

Qualification ISQ OPQF n° 20 04 AR 03635 - Certification Datadock n° 0042019

V2- Mise à jour Décembre 2025

ENSEIGNANTS/INTERVENANTS

Liste à titre indicatif, dans laquelle seront choisis les intervenants en fonction de leur compétence et disponibilité

Module 1-1 :

- M. Fabrice GREAU - Professeur de droit à l'Université de Créteil – Paris XII
- Mme Claire PUECH - Ancienne cheffe de service MJPM / Mandataire indépendante
- Mme Élodie DUMET - Avocate à la cour - Droit public
- Mme Frédérique CELESTIN – Enseignante Droit privé
- M. Gaëtan GRAFTEAUX – Juriste / Formateur indépendant

Module 1-2 :

- Mme Nathalie GRIET – Assistante sociale près de l'Hôpital Albert Chenevier à CRETEIL – enseignante faculté de droit de Créteil Paris XII.

Module 2-1

- M. Alexandre RIVERA- Conseiller en gestion de patrimoine
- Mme Aurélie LECOURT- Formatrice indépendante
- Mme Mathilde BARRÉ - Juriste
- Mme Cindy GUILBERT – MJPM indépendante
- Mme Nathalie KRAUSENER – BANQUE de France

Module 2-2

- Mme Élodie DUMET - Avocate droit public
- M. Alexandre RIVERA – Conseiller en gestion de patrimoine
- Mme Aurélie LECOURT – Formatrice indépendante

Module 3-1

- Professeur Jacques GONZALES – ancien professeur des Universités, Faculté de Médecine Pierre et Marie Curie Paris VI – Président France Handicap
- M. Maxime GONIN - Psychologue clinicien

Siège : APSh, 27 avenue de Choisy, 75 013 PARIS Site Web : <https://www.affect-formation.com/>

Centre agréé pour dispenser la formation de tuteurs aux majeurs protégés - arrêté de Monsieur le Préfet de la Région IDF en date du 04/03/2004 N° 2004-106 confirmé par délégation de la Préfecture IDF du 02/01/2011 -

N° SIRET : 420 481 236 00024 – Code NAF 9499 Z – Déclaration d'activité N° 117 531 12575 – TVA non applicable Article 293B du CGI

Qualification ISQ OPQF n° 20 04 AR 03635 – Certification Datadock n° 0042019

Module 3-2

- Mme Nathalie GRIET – Assistante sociale près de l'Hôpital Albert Chenevier à CRETEIL – enseignante faculté de droit de Crétel Paris XII.
- Mme Dominique GENCY TANDONNET, Maître de conférences à l'Université de droit de Crétel-Paris XII
- Mme Aude GAUTHIER –MJPM indépendante, Directrice association tutélaire
- Mme Laurence VAZ - Cheffe de service en association tutélaire

Module 4-1

- Mme Dominique GENCY TANDONNET, Maître de conférences à l'Université de droit de Crétel-Paris XII
- Mme Élodie DUMET - Avocate à la cour - Droit public
- Mme Jeanne BERTHIER – MJPM indépendante
- Mme Corine AUTOGUE – Juge des contentieux de la protection – Juge des tutelles

Module 4-2

- Mme Linda MAIZENER – Juge des contentieux
- Mme Douce HONOREZ-GUIOT – Juge des contentieux

Module 4-3

- Mme Aude GAUTHIER –MJPM indépendante, Directrice association tutélaire
- M. Jean-Philippe KRAKARIS – Ancien cheffe de service en association tutélaire - Formateur

Siège : APSH,27 avenue de Choisy, 75 013 PARIS Site Web : <https://www.affect-formation.com/>

Centre agréé pour dispenser la formation de tuteurs aux majeurs protégés - arrêté de Monsieur le Préfet de la Région IDF en date du 04/03/2004 N° 2004-106 confirmé par délégation de la Préfecture IDF du 02/01/2011 -

N° SIRET : 420 481 236 00024 – Code NAF 9499 Z – Déclaration d'activité N° 117 531 12575 – TVA non applicable Article 293B du CGI

Qualification ISQ OPQF n° 20 04 AR 03635 – Certification Datadock n° 0042019